



**ARRETE N° 84/2023**

Le Maire de Lapoutroie,

- **Vu** les articles L 2213-1 et -2, L 2542-1 à -3 du CGCT,
- **Vu** le Code de la Route,
- **Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée,
- **Vu** la demande d'intervention sur le domaine public communal déposée par la société SDEA de BENFELD, en date du 3 août 2023 pour la réalisation des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable - rue du Général Petitdemange à 68650 Lapoutroie,
- **Considérant** qu'il importe de faciliter l'accomplissement de ces travaux tout en maintenant la sécurité des usagers,

**ARRETE**

**Art.1 :** Des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable, rue du Général Petitdemange seront réalisés à 68650 Lapoutroie, à compter du lundi 21 août pour une durée prévisionnelle de 10 semaines. L'arrêté est effectif jusqu'à la fin complète des travaux.

**Art.2 :** Ces travaux seront réalisés par l'entreprise VA BTP, 3 ZA les Moules, 68160 SAINTE-CROIX-AUX-MINES.

**Art 3 :** Pour permettre la réalisation de ces travaux, la rue du Général Petitdemange sera interdite à la circulation et au stationnement (sauf pour les riverains) pendant toute la durée des travaux. (voir plan joint). Une signalétique particulière sera également mise en place pour les transports scolaires.

**Art.4 :** La signalisation résultant des restrictions de circulation exposées ci-dessus sera effectuée conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière par l'entreprise VA BTP.

**Art.5 :** Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Art.6 :** Le responsable des services techniques, la société SDEA, l'entreprise VA BTP, la Brigade de gendarmerie de Lapoutroie sont chargés de l'application du présent arrêté dont une ampliation sera affichée sur le tableau officiel.

Lapoutroie, le 10/08/ 2023

Le Maire,  
Philippe GIRARDIN.

Certifié exécutoire  
compte tenu de son affichage le 2023

